

Championnat de Ligue DF 95

Dimanche 25 mai 2025

Etang du vignoble (Valenciennes)

Autorité Organisatrice : Cercle de voile de Valenciennes

Grade 5A

Préambule

La régate est le reflet de notre pratique. Un comportement inapproprié des concurrents peut impacter négativement cette image. Tous les participants sont informés que leurs actions seront observées attentivement non seulement par les officiels de la course, mais aussi par le public. Merci de bien vouloir vous comporter avec dignité et respect.

RÈGLES

1. La régate sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant l'annexe E,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « PRESCRIPTIONS FEDERALES »,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. le système de course HMS en vigueur
- 1.5. Le cas échéant l'addendum Q, Arbitrage direct des courses en flotte pour bateaux radiocommandés,
- 1.6. le Système de réduction du nombre d'instruction (SYRNIN),
- 1.7. Règlement Sportif FFV et Association France DF95,

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles au moment de leur inscription.

2. PUBLICITE (DP)

S/O

3. ADMISSIBILITÉ – INSCRIPTION

31 Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFVoile ayant un numéro de voile fourni par l'association française de la classe DF95 et aux concurrents étrangers membres d'une autorité nationale de World Sailing et d'une association nationale de classe DF95 (N° de voile valide)

32 Inscription

La pré-inscription en ligne est impérative. En cas de problème merci de contacter l'organisation. Lien pour l'inscription : <https://forms.gle/UiTF7E6kfNhCf8zm9>

Le nombre de participant est limité à 20 bateaux. Les places sont donc accordées aux 1^{ers} inscrits.

L'inscription de dernière minute n'est pas possible. Nous devons connaître la liste des participants à minima la veille de la compétition.

3.3 Les concurrents licenciés FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

leur licence Club FFV mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ou de la classe DF95 de leur pays.
- être en conformité aux règles de la classe DF95,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont de 10 € à régler le jour de l'inscription.

5. PROGRAMME

5.1 Programme à terre

- 25 mai 2025 08h30 - 10h00 : confirmation des inscriptions.
- 25 mai 2025 après les courses : proclamation des résultats.

5.2 Programme des courses

- 25 mai 2025 10h15 : affichage au tableau officiel des flottes et briefing des coureurs
- 25 mai 2025 à 10h30 : 1^{er} signal d'avertissement puis flottes à suivre,

5.3 Dernière course : il ne sera pas fait de signal d'avertissement pour une nouvelle flotte après 16h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées au tableau officiel.

7. CONTRÔLE DE JAUGE ET IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS

Les voiles Joysway ne sont pas mesurées. Seule les voiles construites par des voileries ou amateurs peuvent être mesurées.

8. LIEU

L'épreuve se déroulera sur l'étang du vignoble, 70 rue Malplaquet, 59300 Valenciennes.

9. SYSTÈME DE COURSE ET CLASSEMENT

Le **HMS** (Heat Management System) sera utilisé.

Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 3.

10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

L'addendum Q, "Arbitrage direct des courses en flotte pour bateaux radiocommandés", s'appliquera et sera affiché au tableau officiel.

11. RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'administration.

Pour les fréquences autres que 2.4 GHz, le bulletin d'inscription devra mentionner quatre (4) fréquences, qui devront être disponibles pendant l'épreuve.

12. PRIX

Des prix de participation seront distribués à la discrétion de l'organisateur.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'IMAGE

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement les organisateurs et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrement télévisuels et autres reproductions de lui-même ou de son bateau, pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de Ligue DF 95 », à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation, son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes informations utiles (et plan d'accès) sur le site <https://www.voile-valenciennes.fr>

Ou contact par mail : voile.valenciennes@gmail.com